



Master de Sciences, Technologies et Santé  
**Mention Santé**

*UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE – PARIS VI  
Faculté de Médecine Saint-Antoine  
Master de Sciences & Technologies  
Département de Formation Santé*

**Object :** Access of French podiatrist (Pédicure Podologue) to the Master's degree

To whom it may concern :

I hereby certify that the Master curriculum in Health Sciences (Master Sciences et Technologies mention Santé, [www.master.sante.upmc.fr](http://www.master.sante.upmc.fr)) of University Pierre et Marie Curie in Paris, France, accepts students who fulfilled the State Diploma for Podiatrist (Pédicure Podologue) in France.

Sincerely yours

Ouriel Grynszpan  
Associate Professor (Maître de Conférences)  
Head of the ROS (Recherche et Organisation en Santé)  
specialization of the Master in Health Sciences (Master Santé)  
Université Pierre et Marie Curie  
Tel : +33 (0) 1 44 27 63 69  
Email : [ouriel.grynszpan@upmc.fr](mailto:ouriel.grynszpan@upmc.fr)



## CONTACT

Institut de Formation  
de Podologie-Podologie  
206 bd de Plombières  
13014 Marseille FRANCE

Tél : 04 91 56 16 72  
Fax : 04 91 63 65 93

secretariat.epm@bbox.fr

Plan d'accès

PARTENARIATS  
UNIVERSITAIRES

artevelde hogeschool

Artevelde University College



Aix Marseille Université (en cours)



University of Salford - Manchester



Universidad de Sevilla



Ludwig-Gymnasium University



Facultad de Medicina de Podología

## POUR SUIVRE EN MASTER

Mis à jour le 1 août 2012

**PREMIERE EN FRANCE: POURSUIVRE À L'UNIVERSITÉ POUR OBTENIR LE DIPLOME D'ÉTAT DE MASTER.**  
Le 24 Avril 2009, une convention a été conclue entre :

Les responsables des Masters, **Faculté des Sciences du Sport (STAPS) et Faculté de Médecine de Marseille (PATHOLOGIE HUMAINE), AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ,**

La Direction de l'Ecole de Podologie de Marseille

Afin d'enrichir l'offre spécifique de formation, les responsables des Masters (Bac +5) d'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ et L'ECOLE DE PODOLOGIE DE MARSEILLE, ont structuré une formation ouverte aux Podologues dans la continuité de leur formation initiale. Cette offre, actuellement unique en France, propose un ensemble particulièrement adapté à compléter cette discipline.

MASTER RECHERCHE "M1", MENTION SCIENCES DU MOUVEMENT HUMAIN (SMH)

MASTER RECHERCHE "M2", MENTION PATHOLOGIE HUMAINE, ENVIRONNEMENT ET SANTÉ (ES)



Master M1 de la Faculté des Sciences du Sport de Marseille



Master M2 de la Faculté de Médecine de Marseille

## PODOLOGUES EN ACTIVITÉ :

(Réunion d'attribution le 1er Septembre 2012)

Pour vous inscrire au Master M1 d'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ, il vous faut effectuer auprès de cet organisme une demande de VAE (Valonsabon des Acquis et de l'Expérience).

La sélection s'effectue au cas par cas, sur dossier, après avis de la Commission de VAE d'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ. Les dossiers sont déposés généralement en Mai pour la rentrée de Septembre.

Au terme de votre année de M1 (STAPS) validée par 60 ECTS, l'inscription en M2 (PATHOLOGIE HUMAINE) s'effectue auprès des responsables du Master de la Faculté de Médecine de Marseille.

Attention, les droits de scolarité perçus par l'Université au titre de la VAE sont plus élevés qu'en formation initiale. (Environ 5 000,00 € par an en 2011)

## ETUDIANTS EN PODOLOGIE :

(Réunion le 1er Septembre 2012)

Dès l'obtention de votre Diplôme d'Etat, votre inscription au Master M1 (STAPS) d'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ est acquise de droit au titre de la formation initiale.

Votre demande d'inscription devra s'effectuer auprès du Responsable du Master M1 de l'Université au mois de Mai. (Avant la réunion de la Commission d'Attribution du Diplôme d'Etat dans votre institut de formation)

Au terme de votre année de M1 (STAPS) validée par 60 ECTS, l'inscription en M2 (PATHOLOGIE HUMAINE) s'effectuera de droit auprès des responsables du Master de la Faculté de Médecine de Marseille.

Les droits de scolarité perçus par l'Université au titre de la formation initiale seront réduits et le statut étudiant sera conservé. (Environ 250,00 € par an en 2011)

27/06/2016

## Master - Ecole de Podologie de Marseille



Ce site respecte les principes de la charte HONcode

Site certifié en partenariat avec la Haute Autorité de Santé (HAS).  
Vérifiez ici

Les étudiants ayant effectué leur cursus au sein de l'ECOLE DE PODOLOGIE DE MARSEILLE, peuvent mettre en pratique leurs stages de Master M1 et leur M2 au sein de l'Unité de Recherche de l'école. Ils bénéficient, bien qu'ils ne fassent plus partie des effectifs de l'école, d'une mise à disposition des installations et des équipements de cette Unité à titre gracieux.

Vous êtes ici : Accueil > ETUDIANTS > Master

100

תרגום אתר אינטרנט של בית הספר לפודולוגיה במרסיי (כניסה-16.6.27):

להמשיך למאסטר (תואר שני):

פודולוגים שכרגע עוסקים במקצוע (שקיבלו תעודה לפני שנת 2012):

על מנת להירשם לתואר שני M1 באוניברסיטת איקס-מרסיי עליכם להגיש בקשה להערכה של ההכשרה שלכם V.A.E. הקבלה לתואר נעשית באופן פרטני, לפי התיק האישי של כל מועמד, וזאת לאחר המלצה של ועדת הערכת ההכשרות של אוניברסיטת מרסיי. הבקשות בדרך כלל מוגשות במאי לקראת תחילת הלימודים בספטמבר.

סטודנטים לפודולוגיה (החל מה-1 בספטמבר 2012):

מרגע שקיבלתם את התעודה הממשלתית, הרשמתכם לתואר שני M1 לאוניברסיטת מרסיי **נעשית על פי חוק באופן אוטומטי על בסיס הכשרתכם הראשונית.**

-המשך הפירוט לגבי הגשת הבקשה-

---



Monsieur Stéphane LELLOUCHE

N/ref. : SC/OV 16.06.230

Paris, le 29 juin 2016

Cher Confrère,

Suite à notre entretien téléphonique de ce jour, je vous confirme qu'à la suite de la réingénierie du programme de formation de pédicure-podologue initié par le Ministère de la Santé et par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, auquel a participé la Fédération Nationale des Podologues, seul syndicat représentatif de la profession en France, le décret n° 2012-848 du 2 juillet 2012 relatif au Diplôme d'Etat de Pédicure-Podologue paru au Journal Officiel de la République Française confirme que cette formation se déroule sur 3 années après le Baccalauréat dans le cadre de l'enseignement supérieur.

Ce Diplôme d'Etat est du niveau grade Licence universitaire dans l'attente du décret d'application à paraître au Journal Officiel.

A ce jour, de nombreux podologues français peuvent avoir accès à des Masters universitaires et même aux doctorats qui sont reconnus comme tels par l'université.

Cette reconnaissance au grade licence universitaire inscrit notre formation dans le cadre européen LMD tel que défini par les Accords de Bologne. Cela signifie que les podologues pourront poursuivre des études en Master Universitaire pouvant conduire à des Doctorats.

Dans le cadre de la directive européenne de reconnaissance des qualifications professionnelles (2013-55-UE), le diplôme d'Etat français de pédicure-podologue peut être reconnu dans les autres pays membres de l'Union Européenne et notamment au Royaume Uni, ce qui permet aux podologues français de pouvoir exercer dans ce pays à condition qu'il ait validé des mesures compensatoires prévues par la directive lui donnant accès à la pratique de la chirurgie unguéale.

Bien Cordialement.

Serge COIMBRA,  
PRESIDENT FNP.

מכתב של נשיא הפודולוגים לסטפן ללוש (29.6.16):

אדון יקר,

בהמשך לשיחתנו הטלפונית, אני מאשר, לאחר הרפורמה בתוכנית ההכשרה של הפודולוגים, ביוזמת משרד הבריאות ומשרד ההשכלה הגבוהה, שבה השתתפה גם מועצת הפודולוגים הלאומית שהיא ארגון העובדים היחיד במדינה המייצג פודולוגים, שתקנות מס' 848-2012 מתאריך 12.7.2012 ביחס לתעודה הממשלתית של פודולוגים, שפורסמו ברשומות, מאשרות שההכשרה נמשכת 3 שנים לאחר תעודת הבגרות במסגרת ההשכלה הגבוהה.

התעודה הממשלתית הזו היא שוות ערך לתואר ראשון אוניברסיטאי בהמתנה לפרסום תקנות היישום ברשומות הלאומיות.

נכון להיום, פודולוגים רבים יכולים לגשת למאסטר (תואר שני) אוניברסיטאי ואפילו לדוקטורט המוכרים במסגרת האוניברסיטאות.

ההכרה בתואר ראשון שווה ערך אוניברסיטאי מכניס את ההכשרה שלנו במסגרת מערכת ה-LMD (תואר ראשון שני שלישי) האירופאית המוגדרת בהסכמי בולוניה. משמעות הדבר היא שהפודולוגים יוכלו להמשיך לתואר שני אוניברסיטאי ולאחר מכן דוקטורט.

במסגרת הדירקטיבה האירופית של ההכרה בהכשרות המקצועיות (UE-2013-55), אפשר יהיה להכיר בתואר פודולוג הצרפתי במדינות אחרות של האיחוד האירופי ובמיוחד באנגליה, דבר שמאפשר לפודולוגים הצרפתים לעסוק במקצועם בתנאי ששלימו את הנדרש מהם לפי הדירקטיבה. השלמות אלו נוגעים בעיקר לכירורגית הציפורן.

Serge Coimbra

נשיא הפדרציה הלאומית של הפודולוגים



10.7.2016

Kohelet Policy Forum דואר - aerlich@kohelet.org.il - נספח יב - לפי הנוסח המקורי

**Expéditeur:** <Martin.BEGAUD@drjscs.gouv.fr>  
**Date:** 4 15:13:33 בשעה 2016 ביולי GMT+3  
**Destinataire:** <tsvipodologue@gmail.com>  
**Objet: Rép : Demande information et courrier**

Bonjour,

Il n'y a pas de différence entre une licence et un grade licence. Les textes évoquent régulièrement la formule "grade licence", mais c'est effectivement la même chose.

Bien cordialement

—

Martin BEGAUD  
Inspecteur de l'action sanitaire et sociale  
DRJSCS Ile de France  
Service des professions paramédicales  
Filière Médico-technique et Rééducation

01 73 03 49 52

6/8 rue Eugène Oudiné  
CS 81360  
75 634 Paris Cedex 13

---

**De :** tsvi levy [mailto:tsvipodologue@gmail.com]  
**Envoyé :** lundi 4 juillet 2016 13:53  
**À :** BEGAUD, Martin  
**Objet :** Re: Demande information et courrier

Merci pour votre reponse rapide et détaillée  
Pourriez vous m expliquer la difference entre une licence et un grade licence?  
Merci d avance  
TSVI Levy

Envoyé de mon iPhone

Le 4 2016 ביולי à 13:23, <Martin.BEGAUD@drjscs.gouv.fr> <Martin.BEGAUD@drjscs.gouv.fr> a écrit :

Bonjour M. Lévy,

Je vous confirme que la formation est désormais intégrée au processus licence-master-doctorat, afin que soit envisagée la délivrance d'un grade licence.  
C'est toutefois ce que prévoit le texte qui encadre la formation, arrêté du 5 juillet 2012, que vous pouvez trouver ici :<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026170393&categorieLien=id>.

Toutefois, le grade de licence ne sera mis en place que lorsque l'ensemble des 11 écoles de pédicure-podologie auront conventionné avec des universités. Il manque pour le moment une ou deux conventions, ce qui met en stand-by la délivrance du grade licence.

Je ne peux donc attester que la licence est délivrée. Mais je peux toutefois vous renvoyer vers le texte cité ci-dessus, qui permet de justifier que la formation a été universitarisée, avec notamment l'octroi de crédits européens (180 ECTS) qui sont les "unités de valeur" des cours, et s'alignent pleinement sur le modèle universitaire.  
Par ailleurs, dans ce même texte est prévue la délivrance d'une annexe descriptive au diplôme (voir l'article 25) dite "supplément au diplôme" qui synthétise le parcours de formation de l'étudiant, et permet notamment de décrire la formation suivie par un étudiant, dans le but par exemple de poursuite d'études à l'étranger.  
Ces dispositions ne sont toutefois applicables que pour les nouveaux diplômés (à compter de 2015, suite à l'application de la formation réformée en 2012).

En résumé, je pense que la présentation de l'arrêté de 2012 pourrait suffire à justifier votre requête.

Je ne peux vous apporter plus d'éléments, je vous invite à contacter les services du ministère qui pourront le cas échéant attester les éléments supplémentaires que vous sollicitez.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

—

Martin BEGAUD  
Inspecteur de l'action sanitaire et sociale  
DRJSCS Ile de France  
Service des professions paramédicales  
Filière Médico-technique et Rééducation

01 73 03 49 52

6/8 rue Eugène Oudiné  
CS 81360  
75 634 Paris Cedex 13

---

**De :** VIVIER, Christian  
**Envoyé :** lundi 4 juillet 2016 09:02  
**À :** BEGAUD, Martin  
**Objet :** TR: Demande information et courrier

---

**De :** tsvipodologue [<mailto:tsvipodologue@gmail.com>]  
**Envoyé :** lundi 4 juillet 2016 06:39  
**À :** VIVIER, Christian  
**Objet :** Demande information et courrier

Monsieur,

Je me présente je suis podologue exerçant en Israël, je suis responsable de l'association des podologues israélien. La formation ici n'existe pas et nous cherchons à faire reconnaître notre diplôme par les autorités comme le ministère de la santé. Pour ceci ils nous réclament qu'une seule chose c'est à dire qu'ils veulent savoir si la formation est universitaire est donc permet la poursuite d'étude en maitrise voir doctorat. Comme vous le savez la formation de podologue est maintenant sanctionné par un titre de grade licence universitaire permettant la poursuite des études vers la maitrise.

Notre demande est relativement simple pourriez vous nous adresser un courrier stipulant que la formation des podologues à l'heure actuelle est universitaire de type licence donnant la possibilité aux étudiants de continuer leur cursus universitaire vers la maitrise et le doctorat s'ils le désirent.

En attendant votre réponse qui j'espère sera positive je vous prie d'aggréer monsieur mes respectueuses salutations.

Tsvi LEVY

Pédicure-podologue D.E.

Association des podologues d'Israël

Envoyé depuis mon appareil mobile Samsung.

מכתב לצבי לוי מאת מרטין בגו, מפקח הפעולות הסניטריות ורווחה, השירות למקצועות הפרארפואיים  
(4.7.16):

שלום מר לוי,

אני מאשר שההכשרה, החל מהיום, מתאימה לרמות תואר ראשון שני ושלישי, במטרה סופית להעניק תואר  
שווה ערך לתואר ראשון.

זה מה שקובעות התקנות של ה-5 ביולי.

למרות זאת, תואר שווה ערך לתואר ראשון, יוענק רק כאשר כל 11 בתי הספר לפודולוגיה יאשרו את  
ההכשרה אל מול האוניברסיטאות. כרגע ישנם אחד או שני בתי ספר שטרם אישרו את הכשרתם ולכן הענקת  
התואר מתעכבת.

על כן איני יכול בשלב זה לאשר שהתואר מוענק. מאידך אני מפנה אותך לתקנות המוזכרות לעיל המאשרות  
שההכשרה עצמה היא אוניברסיטאית. כך למשל התקנות מאפשרות לקבל נקודות זכות אירופאיות (180  
ECTS) שהם נקודות זכות המוכרות לחלוטין המערכת האוניברסיטאית.

הכללים הללו מיושמים רק בתארים המוענקים החל מ-2015 (שכן הם יושמו בפועל החל מ-2012).

מרטין בגו

מר צבי לוי עונה לו (4.7.16):

אני מודה לך על תשובתך המהירה והמפורטת.

האם תוכל להסביר לי את ההבדל בין תואר שווה ערך ראשון לבין תואר ראשון?

מר בגו עונה לו (4.7.16):

שלום,

אין הבדל בין תואר שווה ערך ראשון לבין תואר ראשון. הטקסטים החוקיים משתמשים במילה "תואר שווה  
ערך ראשון" אך למעשה מדובר באותו דבר.

מרטין בגו